

DOCUMENTS A REMETTRE A LA RENTREE

OBLIGATOIRE :

- **A.P.E.L.** : Association des Parents d'élèves de l'Enseignement Libre

L'adhésion à l'A.P.E.L. figure en annexe. En adhérant, vous recevrez le journal « FAMILLE et EDUCATION » qui vous donne de nombreuses informations et alimente votre réflexion.

Vous devez impérativement redonner le coupon réponse complété même si vous n'adhérez pas.

- **ASSURANCES**

L'école en elle-même n'assure pas les élèves. Il appartient donc à chaque famille d'assurer son enfant pour les risques encourus sur temps scolaire. Chaque élève doit être couvert par :

- La Responsabilité Civile que vous avez avec votre assurance habitation La responsabilité civile couvre les dommages personnels par votre enfant sur un tiers
- L'individuelle Accident couvre votre enfant s'il se blesse seul.

Nous vous remercions de bien vouloir nous fournir une attestation stipulant clairement les mentions ci-dessus (Responsabilité Civile et Individuelle Accident), avant le 18 septembre.

- **APPLICATION DU PLAN DEPARTEMENTAL ORSEC-IODE**

Vous lirez en document joint un courrier de la préfecture en lien avec l'obligation d'appliquer le plan ORSEC-IODE depuis la rentrée 2013. Ce plan définit des mesures de précaution notamment la mise en place de points de distribution de doses d'iodes.

Nous vous remercions de compléter l'enquête et de la faire remettre à l'enseignant pour la rentrée.

- **CARTE DE SORTIE**

A partir du CP, les élèves ont le droit de sortir seul de la cour de l'école pour rentrer à la maison, le midi ou le soir **à la condition de présenter à chaque sortie**, leur carte d'autorisation de sortie.

La carte de sortie est obligatoire pour :

- Les enfants autorisés à sortir **sans adulte**. (Un aîné du collège n'est pas un adulte)
- Les enfants récupérés par un aîné du collège.
- Les enfants qui repartent à vélo : ils doivent montrer leur carte à la personne de surveillance au portail et leur signaler qu'ils partent récupérer leur vélo.

La carte doit être signée et doit comporter une photo. Elle doit être présentée à chaque sortie.

Pour une sortie ponctuelle ou un changement ponctuel, une autorisation signée sur papier libre est possible.

Si votre enfant n'a pas sa carte de sortie, il sera envoyé au self, aux TAP ou garderie en fonction de l'heure.

- **CATECHESE** : proposer à chacun de découvrir Dieu est notre objectif.

Nous ne pouvons pas assurer cette mission au mieux. Nous avons besoin de 8 catéchistes pour que l'école assure sa mission pastorale, mais nous ne pouvons le faire sans l'aide de bénévoles.

Pour rappel : un enfant qui veut faire sa première communion doit avoir un parcours de 2 ans en catéchèse CE1 et CE2.

Parlez-en autour de vous pour que du monde accompagne les enfants sur le chemin de la Foi.

FACULTATIF :

- **TUTELLE LA SALLE**

L'école La Salle St Joseph est une école privée sous tutelle congréganiste La Salle. Le réseau La Salle édite un magazine d'éducation qui permet de connaître toute l'actualité lasallienne, les initiatives des communautés éducatives et d'approfondir également les points d'attention des enjeux de la relation d'éducation.

Le magazine paraît quatre fois par an (le coût pour les quatre numéros est de 9.50 euros). Un formulaire d'abonnement vous est proposé dans ce courrier. Il est à retourner à la rentrée.

Antoine Bonamy,
Chef d'Etablissement 1^{er} degré